

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite\\_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age ItemE. Perrot. Les cas royaux. | La paix du marché.](#)

## E. Perrot. Les cas royaux. | La paix du marché.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0075

SourceBoite\_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Perrot, Ernest-Valentin](#)

Références bibliographiques[Perrot, Les Cas royaux. Origine et développement de la théorie aux XIIIe et XVe siècles.](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31087928q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Perrot, Ernest-Valentin (1881 -- 1881)

TITRE

Les Cas royaux. Origine et développement de la théorie aux XIIIe et XVe siècles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE

1910

EDITEUR

Paris : A. Rousseau , 1910

Les royaumes

La paix du marché.

- A l'époque franque, il n'y avait une paix du marché ni pour ceux qui allaient en en revenant avec un panier de pain, puis les croix et l'habit le signe du ~~marché~~ qui s'y vendait.

c'était une "paix du peuple" avant d'être une paix du roi.

- La monarchie carolingienne se matérialise; réunie par des progrès et les gens unis, elle fut assurée de la sécurité.

chaque seigneur protégeait le marché

- Au XIII<sup>e</sup> s., la monarchie n'a le pouvoir que sur le roi peut créer de nouveaux marchés. Ils étaient tous la propriété du roi.

on a mit à multiplier le nombre de juridictions de seigneurs pour seigneuriales.

mais on ne peut dire que le roi ait remis la garde de tous les anciens marchés / marchés.



114-116.

